



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°8

REUNION du 22 Novembre 2021

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Footclubs et de respecter le délai de 12 jours.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Après 3 mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au match.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :
Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:
Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable :

Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES CLUBS DE D5 : La commission informe les Clubs que les derniers Matches de la 1^{ère} phase de D5 doivent impérativement se jouer à la date du 16 Janvier 2022 sous peine de Match perdu. Cette décision est irrévocable pour la constitution de la 2^{ème} Phase.

Courrier reçu : LES VANS D5 poule P pour informer la commission de leur **forfait général, les Clubs de la poule sont priés d'en prendre note.**

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage du 3^{ème} tour de la coupe René GIRAUD qui se jouera le 28 Novembre sera disponible sur le site vers le 15 Novembre, il y aura 1 match de cadrage le 18/12 pour retomber aux 1/8^{ème} de finale.

Concernant la Coupe Xavier BOUVIER, le 3^{ème} tour qui se jouera le 28 Novembre sera aussi disponible vers le 15 Novembre, sera un tour de cadrage avec 7 rencontres à jouer pour arriver aux 1/8èmes de finale.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant s'engager dans la catégorie Vétérans sont priés de se faire connaître auprès de la commission rapidement, avant la clôture des engagements. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

RAPPEL :

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

La présentation des licences et du Pass sanitaire est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

Les joueurs en double licence ne peuvent pas faire deux rencontres, 2 jours consécutifs. A titre d'exemple, un joueur qui joue le Dimanche ne peut pas jouer le Lundi mais pourra jouer le Mardi.

Si des informations dans ce sens reviennent de nouveau à la commission, un contrôle de feuilles de Matches sera effectué pour les Clubs concernés, si une infraction est constatée le Club et le ou les joueurs seront sanctionnés.

COUPE PAUL GATEAUD :

Sont qualifiés pour les ¼ de finale Semaine 6 à savoir du 07/02/2022 au 11/02/2022 :

VALENCE CONSEIL, AS VEORE MONTOISON, FC CHABEUIL, FC EYRIEUX EMBROYE 3, AME SPORTS, FL GUILHERAND GRANGES, FC LARNAGE SERVES, ST ROMAIN AS LE PIC.

Le tirage aura lieu début JANVIER 2022.